



Ville de Genève

EXTRAIT  
DES REGISTRES DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 11 MARS 2003

**PR-233**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre r), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu la demande du Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement;

vu les objectifs d'aménagement, d'amélioration de l'environnement en espaces d'intérêt public décrits dans le texte et dans la légende du plan;

sur proposition du Conseil administratif,

*arrête:*

*Article unique.* – De donner un préavis défavorable au projet de plan localisé de quartier N° 29097-282, situé le long du chemin de la Chevillarde, dans le secteur de la Grande-Boissière, section Eaux-Vives.

---

Certifié conforme :

La Secrétaire :

Christina Matthey

Le Président :

Alain Comte